

ZONE ILE-DE-FRANCE



UN COMMANDANT AUX POILS À LA CRS 3



Après s'en être pris aux barbus de la compagnie en les mettant au poste de police, voici que maintenant, le commandant se met aux contrôles et vérifications des coupes de cheveux...

Il se permet même de faire relever un collègue dont la coupe de cheveux, liée à son origine africaine, serait incompatible avec le port de l'uniforme (dixit le Cdt).

Il serait bien qu'il s'informe un peu plus sur la réforme récente du RGEPN et qu'il définisse de manière explicite la compatibilité de la coupe de cheveux avec le port de la coiffe telle qu'elle figure sur la circulaire DGPN/CAB/NR 18-00164D du 12/01/2018.

Ne pensez vous pas, cher Commandant, que vous devriez plutôt reprendre les rênes de votre compagnie sur un plan administratif et opérationnel, plutôt que surveiller le profil anatomique de vos fonctionnaires ?

**UNITÉSGP
POLICE**



FSMI FO

Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS

22/08/2018